

Le 26 mars 2024

DIRECTION GÉNÉRALE
Service affaires juridiques, contentieux
et assemblées
Affaire suivie par Julien COULON

juridique@ca-coeurdeflandre.fr

Nos Réf. : VB/FD/AJ/JC/2024/0022

Objet : Conseil de communauté du mardi 2 avril 2024 - Convocation

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre, qui se tiendra le :

**Mardi 2 Avril 2024 à 18h30
à l'Espace Cœur de Flandre de l'Hôtel Communautaire,
222bis Rue de Vieux-Berquin,
59190 HAZEBROUCK**

Vous trouverez ci-joint une note de synthèse sur les questions soumises à délibération.

Seuls les membres titulaires sont appelés à voter lors de cette réunion du Conseil. Les membres titulaires qui ne seraient pas présents peuvent se faire représenter par un membre suppléant.

Dans le cadre de ce Conseil Communautaire, je me permets de vous rappeler que le quorum est fixé à la moitié des membres en exercice.

De surcroît, les élus titulaires ne peuvent désormais disposer que d'un seul pouvoir.

Ce dernier sera alors à retourner dûment complété et signé au service affaires juridiques, contentieux et assemblées.

Je vous en remercie par avance, et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Valentin BELLEVAL

